

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Remboursement d'implants et de dispositifs médicaux invasifs au sein de l'Inami

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord quant au remboursement des implants et des dispositifs médicaux invasifs concernant Barxx et Wavewriter au sein de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité.

Barxx Flex radiofrequency Ablation system : il s'agit d'une technique de destruction d'une fine couche de tissu oesophagien chez les patients atteints de la maladie de Barrett. Le dossier concerne une extension de l'indication pour une technique déjà inscrite sur la liste. Il s'agit d'un dispositif médical invasif utilisé uniquement pendant le traitement.

Wavewriter Alpha System V2 : il s'agit d'un implant destiné à soulager les douleurs neurogènes dans les extrémités des membres chez les personnes diabétiques. Il s'agit de neurostimulateurs et d'accessoires en cas de douleurs neurogènes vers la neuropathie diabétique douloureuse (PDN). En l'espèce, les patients sont traités pour une polyneuropathie diabétique douloureuse (PDPN) des membres inférieurs où un traitement conservateur a échoué.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be